

Procès Verbal de la réunion du 27 septembre 2010

Le vingt et un septembre deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt sept septembre deux mille dix**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2009
- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte des déchets ménagers 2009
- Sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg – tranche conditionnelle – demandes de subventions
- Appel à projets de la Région – « urbanisme et quartiers durables »
- Projet de plantation 2010
- Projet « leader » sur l'aménagement de la vallée
- Plan Communal de Sauvegarde
- Abattement sur la taxe d'habitation
- Plan d'Occupation des Sols – modification simplifiée
- Bâtiments communaux – devis en cours sur travaux et équipements
- Entretien des haies sur chemins ruraux
- Personnel communal – restructuration des besoins et fiche de poste
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix, le vingt sept septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent excusé : M. ROUSSEAU Daniel

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 30 août 2010

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 30 août 2010 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2010 - 117 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2009

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2009 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de LUSIGNAN, le Conseil Municipal en accepte le contenu à l'unanimité.

N°2010 - 118 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte des déchets ménagers 2009

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'exercice 2009 établi par la Communauté de Communes du Pays Mélusin, le Conseil Municipal en accepte le contenu à l'unanimité.

**N°2010 - 119 – Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg
Accord de subvention au titre de la DGE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une subvention a été accordée au titre de la Dotation Globale d'Équipement d'un montant de 66 854 € dans le cadre des travaux de sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg, pour la tranche ferme de la rue Pictave. Ce montant représente 23% de l'estimatif des travaux fixé à 290 667.83 € HT.

**N°2010 - 120 – Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg
Enfouissement des réseaux au titre du programme FACE C**

Dans le cadre des travaux de sécurisation, le Conseil Municipal avait évoqué la possibilité d'inclure l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Gâtine et rue Mélusine.

Après contact avec la SOREGIES de POITIERS, la Commune de JAZENEUIL pourrait prétendre à une subvention de type FACE C sur une programmation 2013 – 2014.

Concernant l'enfouissement des lignes électriques, les travaux dont le montant est entièrement subventionné par le SIEEDV et le FACE, s'élève à :

- rue Mélusine : 61 000 € HT
- rue de Gâtine : 34 000 € HT

Afin que la candidature de la Commune de JAZENEUIL soit retenue définitivement, il est nécessaire qu'elle s'engage à réaliser en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques, l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

En ce qui concerne l'éclairage public, le montant des travaux s'élèverait suivant le type de matériel choisi à environ :

- rue Mélusine : 24 000 € HT
- rue de Gâtine : 16 000 € HT

Pour les réseaux de télécommunication, la Commune de JAZENEUIL devra prendre contact avec France TELECOM pour connaître les conditions techniques et financières de cet enfouissement. A titre indicatif, le coût estimatif de cette opération à faire préciser par France TELECOM, serait d'environ :

- rue Mélusine : 20 000 € HT
- rue de Gâtine : 12 000 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe à la réalisation d'une étude détaillée sur la rue Mélusine et la rue Pictave :

- par SOREGIES de l'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public,
- par France TELECOM des réseaux de télécommunication.

Le Conseil Municipal demande également l'inscription de la Commune de JAZENEUIL au programme subventionné FACE C 2013 – 2014.

N° 2010 - 121 – Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg
2^{ème} tranche de travaux

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de déterminer le programme d'une 2^{ème} tranche de travaux de sécurisation à mener pour 2011.

Il rappelle le détail des différentes tranches conditionnelles et options VRD qui ont été arrêtées lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2010 :

Tranches conditionnelles	Tranche conditionnelle 1 TTC Place St Jean Baptiste	Tranche conditionnelle 2 TTC Rue du Vieux Château	Tranche conditionnelle 3 TTC Rue Saint Nicolas	Tranche conditionnelle 4 TTC Rue Mélusine
VRD - CTPA	154 924.85 €	164 561.47 €	87 915.15 €	102 552.81 €
Eclairage Public - ANCELIN				17 738.95 €
Espaces verts - CHAMBEAU	1 909.53 €	2 984.80 €	1 081.18 €	2 131.87 €
Total	156 834.38 €	167 546.27 €	88 996.33 €	122 423.63 €

Options	Désignation des lieux	Rattachement à une Tranche Conditionnelle	Montant TTC VRD Ets CTPA
1	cité des Hautes Vignes	TC 3	14 746.33
2	cité du Moulin	TC 3	1 557.01
5	rue de Gâtine	TC 2	3 932.69
9	réseau Eau Pluviale rue du Poirier Chilet	TC 3 ou 4	11 137.39
			31 373.42

Monsieur le Maire propose de retenir en priorité la rue du Vieux Château dont le marché en Tranche Conditionnelle n°2 a été arrêté à la somme de 167 546.27 € TTC.

L'option 5 (rue de Gâtine) avait été retenue avec cette Tranche Conditionnelle 2 (Rue du Vieux Château) pour un montant de 3 932.69 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal confirme la réalisation de l'option 5 (rue de Gâtine) en même temps que la tranche conditionnelle 2 dans l'intérêt des objectifs de sécurisation.

L'option 9 (réseau d'eaux pluviales rue du Poirier Chilet) s'avère être elle aussi assez urgente pour piéger les eaux pluviales de la rue Mélusine et de la rue Saint Jacques, et pourrait donc s'incorporer à la 2^{ème} tranche de travaux.

Après débat et analyse, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre) retient la programmation de travaux de sécurisation sur la rue du Vieux Château (tranche conditionnelle 2), pour un montant de travaux de 167 546.27 € TTC, l'option 5 (Rue de Gâtine) pour un montant de 3 932.69 € TTC, et l'option 9 (réseau d'eaux pluviales rue du Poirier Chilet) pour un montant de 11 137.39 € TTC.

Le Conseil Municipal charge le Maire de bien vouloir déposer des demandes de subventions auprès de :

- l'Etat au titre de la DGE 2011
- la Région au titre du FRIL 2011
- le Département au titre du PADC 2011 (Voirie – répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière).

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant des travaux HT (TC.2 + 0.5 + 0.9)	152 689.25 €
Montant des travaux TTC (TC.2 + 0.5 + 0.9)	182 616.35 €
Honoraires TTC (6.48% + 0.9% OPC)	13 477.09 €
Sous total TTC	196 093.43 €
DGE 23% du HT	37 710.27 €
Région FRIL	50 000.00 €
Département PADC	25 000.00 €
Récupération du FCTVA	30 359.18 €
Autofinancement	53 023.98 €

N°2010 - 122 – Appel à projets de la Région Poitou-Charentes
« Urbanisme et Quartiers Durables »

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente l'appel à projets de la Région Poitou-Charentes intitulé « Urbanisme et Quartiers Durables ».

La Région apporte son aide financière aux études menées par les Communes qui œuvrent pour l'émergence de projets répondant à des objectifs de résultats dans le domaine environnemental et énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas suite pour l'instant à cet appel dans la mesure où le projet de lotissement n'est pas avancé.

N°2010 - 123 – Programme de plantation avec le Pays des 6 Vallées

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente un projet de plantation pour 2010 – 2011 élaboré avec le Pays des 6 Vallées.

Ce programme est réalisé en partenariat avec l'association Prom'haies Poitou-Charentes qui apportera son appui technique, et avec le soutien financier de l'Europe (par le biais du programme LEADER) et la Région Poitou-Charentes (dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable).

Cinq sites sont proposés : site 1 : les Quintardières, site 2 : le Pinnacle, site 3 : la Gaud, site 4 : la Mimaudière, site 5 : le Bassote (terrain privé).

Pour l'ensemble de ces 5 sites, un descriptif des plantations est présenté.

Après étude et débat, le Conseil Municipal retient les décisions suivantes :

site 1 : les Quintardières : prolongement sur 80 ml de la haie champêtre le long de la Voie Communale n°3 de Lusignan à Saint Germier

site 2 : le Pinnacle : plantation de variétés anciennes de pommiers en prolongement de ceux existants

site 3 : la Gaud : plantation de pruniers sur le plan du village

site 4 : la Mimaudière : plantation d'alignement de cerisiers sur le plan « est », et plantation de châtaigniers, poiriers et néfliers sur le plan « ouest »

site 5 : le Bassote (terrain privé) : plantation sur 160 ml d'une haie arbustive comprenant des fruitiers, des arbustes et des buissons

Le budget prévisionnel ainsi défini s'établit de la manière suivante :

Plantation Pays des Six Vallées Commune de JAZENEUIL						
<u>Budget Prévisionnel 2010</u>						
		Postes de dépenses	Montant HT (TVA 5.5%)	Montant HT (TVA 19.6%)	Montant net	
Plantation	fournitures	Fournitures Végétales 314 jeunes plants forestiers 48 scions fruitiers	1 215,00			
		Protections et tuteurs : 100 gaines 163 tuteurs et piquets 48 attaches		315,00		
		Paillage biodégradable 43 Dalles de feutre, 6 T de paille		800		
		Terre Végétale, fumier et engrais		400		
	Main d'œuvre	Préparation du sol : préparation des sites 1 et 4 240 m en labour et émiettage 43 fosses de plantation :			1700,00	
		Plantation avec pose des protections et des tuteurs			800,00	
		Pose du paillage			500,00	
	SOUS TOTAL PLANTATION			1 215,00 €	4 515,00 €	0,00 €
	Suivi	Coordination de l'opération avec les acteurs locaux et assistance technique au Maître d'ouvrage : assistance au piquetage, suivi des travaux				410,00
		Animation pédagogique lors des plantations , interventions préalables dans les écoles, prêt d'expositions...				410,00
SOUS TOTAL ANIMATION			0,00	0,00	820,00	
TOTAL HT			1 215,00	4 515,00	820,00	
TOTAL TVA			60,75 €	884,94 €	0,00 €	
TOTAL TTC			1 275,75 €	5 399,94 €	820,00 €	
TOTAL DE L'OPERATION HT			6 550,00 €			
TOTAL DE L'OPERATION TTC			7 495,69 €			

L'aide financière du Pays et de la Région peut représenter 80% de la dépense HT.

Le Conseil Municipal accepte le budget prévisionnel ci-dessus, et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention ainsi constitué avec l'association Prom'haies pour qu'il soit présenté en commission du Pays des 6 Vallées et à la Région Poitou-Charentes.

N° 2010 - 124 – Mise à disposition d'un terrain

A la demande de Mademoiselle Claire SEYNAEVE, exploitante agricole domiciliée au village des Quintardières, le Conseil Municipal à la majorité des voix (7 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions) accepte de mettre à disposition pour une année la partie inoccupée du terrain cadastré E 289 « les Ouches » sur lequel se trouve la station de traitement des eaux usées du village des Quintardières.

En contre partie, il est demandé à Mademoiselle SEYNAEVE d'entretenir les haies.

La Commune se réservant le droit d'utiliser ce terrain pour tout autre projet, la demande devra être reformulée chaque année pour obtenir un accord sur le renouvellement d'une éventuelle mise à disposition.

N° 2010 - 125 – Aménagement de la vallée

Projet Leader

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la vallée qui s'inscrit dans le programme Leader de la Région Poitou-Charentes, instruit par le Pays des 6 Vallées.

Le projet porte sur trois axes :

- l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la Vonne à partir de la Maison du 15^{ème} siècle
- l'aménagement de l'île en face de la salle du Moulin
- création de circuits dans le Bourg sur le thème de l'eau et du petit patrimoine.

L'estimatif des travaux s'établit de la manière suivante :

Acquisition de terrain	4 000.00 €
Aménagement	34 000.00 €
Etude	5 500.00 €
Mobilier et signalétique	16 700.00 €
Mur de soutènement du chemin	76 500.00 €
Plantations	3 000.00 €
Circuits à thèmes	8 000.00 €
Total HT	147 700.00 €

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant total des aménagements TTC	176 649.20 €
Contrat Régional de Développement Durable hors acquisition	40 000.00 €
Département	15 000.00 €
LEADER	75 220.00 €
FCTVA	27 348.83 €
Autofinancement	19 080.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la présentation du dossier de demande de subvention ainsi constitué auprès de la commission du Pays des 6 Vallées et de la Région Poitou-Charentes.

N°2010 - 126 – Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire préfectorale relative au Plan Communal de Sauvegarde.

Ce Plan doit être mis en place par chaque commune pour faire face à des situations déstabilisantes telles que des feux de forêt, des phénomènes climatiques extrêmes ou problèmes sanitaires nécessitant une forte réactivité de la part des collectivités.

Une commission est proposée pour réfléchir à la constitution de ce Plan Communal de Sauvegarde : Bernard BEAUBEAU, Patrice OLIVIER, Estelle ROY, Marc DAIGNE, Yannis BOUTIN.

N°2010 - 127 – Abattement de la Taxe d'Habitation

Le Conseil Municipal prend connaissance de la réforme concernant la fiscalité des EPCI en Taxe Professionnelle Unique et les abattements de la Taxe d'Habitation.

Cette réforme fait suite à la suppression de la taxe professionnelle qui est compensée par le reversement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la part de Taxe d'Habitation perçue jusqu'à présent par les Départements.

Une réunion avec la comptable du Trésor a précisé les conséquences relatives aux différents abattements pratiqués par le Département sur les feuilles d'impositions en matière d'habitation.

**N°2010 - 128 – Plan d'Occupation des Sols
Modification simplifiée**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une erreur matérielle a été constatée sur les plans de zonage du Plan d'Occupation des Sols édités à la suite de la procédure de modification n°5.

En effet, la zone NAS bordant la voie communale n°1 de Jazeneuil à Pamproux (sud ouest du Bourg) n'est pas indiquée sur les plans.

Il est précisé que les parcelles concernées par cette modification simplifiée n°1 restent soumises au règlement de la zone dans laquelle elles se trouvent. D'autre part, cette modification ne portera pas atteinte au règlement existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols conformément à la loi du 17 février 2009, sur la base d'une rectification d'erreur matérielle.

**N°2010 - 129 – Extension du réseau d'éclairage public rue Pictave
Mise en conformité du comptage et des lanternes existantes**

Le Conseil Municipal accepte le devis de la SOREGIES relatif à la mise en conformité du comptage et des lanternes existantes suite à l'extension du réseau d'éclairage public de la rue Pictave :

- remplacement des disjoncteurs et main d'œuvre : 770.62 € HT, soit 921.66 € TTC

Une subvention de 20% du montant HT des travaux, soit 154.12 € devrait être attribuée par le SIEEDV.

N°2010 - 130 – Acquisition d'extincteurs

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VIAUD d'ECHIRE (79) pour équiper la salle du Moulin de 2 extincteurs (1 extincteur à poudre 6kg, et 1 extincteur CO² 2kg) et de plaques signalétiques pour un montant de 150.85€ HT, soit 180.42 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

N°2010 - 131 – Entretien des haies

Le Conseil Municipal reconduit pour une année l'entreprise ETA BILLY d'AYRON (86) sur la base d'un prix forfaitaire de 100 € HT le kilomètre de haie broyée.

N°2010 - 132 – Préau du jardin de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal entérine le devis de l'entreprise LG Construction d'AYRON (86) pour la réalisation de la chape du préau du jardin de la salle des fêtes pour un montant de 676 € HT, soit 808.49 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

N°2010 - 133 – Toiture de l'église

Le Conseil Municipal demande l'établissement de devis pour dévégétaliser la toiture du transept de l'église. En effet, une jeune pousse d'arbre se développe entre les lauzes, ce qui nécessite une reprise partielle de celles-ci pour garantir l'étanchéité.

N°2010 - 134 – Illumination de l'église

Monsieur le Maire fait savoir qu'il rencontrera prochainement la responsable de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de POITIERS dans le cadre d'un projet d'illumination de l'église qui sera confié aux étudiants de cette école.

N°2010 - 135 – Acquisition d'une imprimante

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une imprimante couleur à jet d'encre désignée ci-dessous auprès de la société RSI de SAINT BENOIT (86) pour un montant de 208 € HT, soit 248.77 € TTC :

- imprimante Officejet Pro 8500 couleur

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2183 de l'opération « Matériel divers ».

N°2010 - 136 – Travaux de la bibliothèque municipale Accord de subvention

Le Département de la Vienne a accordé une subvention de 1315 € représentant 20% du montant HT des travaux d'extension de la Bibliothèque Municipale.

N°2010 - 137 – Personnel communal Restructuration des besoins et fiches de poste

La commission générale se réunira pour examiner et restructurer les besoins en personnel après le transfert de diverses compétences à la Communauté de Communes du Pays Mélusin. Des fiches de poste seront également mises en place.

N° 2010 - 138 – Epicerie solidaire

Monsieur Stéphane PIN fait savoir que l'épicerie solidaire cantonale ouvrira le 8 octobre prochain dans les locaux de la Communauté de Communes. Elle est gérée par l'association Arc en Ciel qui est présidée par Madame Gloria IMBERT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24h00.